



28 janvier 2014

Hôpital du Valais : développement et modernisation des infrastructures hospitalières

(IVS).- Pour ces prochaines années, le Conseil d'Etat a fixé les lignes directrices pour le développement et la modernisation des infrastructures hospitalières de l'Hôpital du Valais (RSV), ceci à la demande de la cheffe de département Esther Waeber-Kalbermatten. Compte tenu des résultats des expertises réalisées et de la capacité financière du canton, il privilégie l'adaptation des infrastructures actuelles et renonce à la construction d'hôpitaux neufs. Dans le Haut-Valais, le gouvernement a opté pour le regroupement de toute l'activité hospitalière sur un des deux sites actuels (Viège ou Brigue). Dans le Valais central, il s'est déterminé pour la centralisation de toutes les activités opératoires à l'hôpital de Sion. Les sites de Sierre et de Martigny prendront en charge les suites de traitement, la médecine de la personne âgée et la réadaptation. Une enveloppe financière maximale de 400 millions de francs a été fixée pour l'ensemble de ces investissements.

Suite aux recommandations de l'audit de la Fédération hospitalière de France en 2011 et au postulat urgent n°11 accepté à la session parlementaire de mai 2013, le Département en charge de la santé a mandaté M. Willy Oggier, économiste de la santé, afin d'analyser diverses variantes d'organisation hospitalière pour le Haut-Valais et le Valais central : statu quo, construction d'hôpitaux neufs versus transformation des hôpitaux actuels, centralisation de toute ou partie de l'activité hospitalière sur un site, etc.

Résultats des expertises

Les expertises menées par l'économiste de la santé Willy Oggier visent à déterminer l'organisation hospitalière optimale pour le Haut-Valais et le Valais central, compte tenu de l'évolution du contexte hospitalier suisse. L'organisation hospitalière du Bas-Valais a déjà été arrêtée dans le cadre du nouvel Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais.

La spécialisation toujours plus poussée des soins et la révision de la LAMal sur la planification et le financement hospitaliers engendrent une pression vers la concentration des prestations médicales sur un nombre limité d'établissements. Cette concentration doit permettre d'atteindre, dans chaque domaine d'activité, la masse critique de patients permettant de garantir la qualité et l'économicité des prestations. Comme les autres hôpitaux de Suisse, l'Hôpital du Valais doit adapter ses structures pour répondre aux exigences croissantes de qualité et d'économicité, mais aussi pour renforcer son attractivité auprès des patients et des professionnels de la santé, dans un contexte de concurrence croissante.



Après analyse des divers scénarios d'organisation hospitalière sur la base d'une dizaine de critères, Willy Oggier est arrivé aux conclusions suivantes. Pour le Haut-Valais, l'organisation hospitalière optimale suppose le regroupement des soins aigus, voire idéalement de toute l'activité hospitalière, sur un seul site. La construction d'un nouvel hôpital dépend d'une décision politique. En effet, sachant qu'une nouvelle construction coûterait environ 250 millions de francs, elle ne pourra pas être financée par les seuls tarifs hospitaliers et nécessiterait un subventionnement complémentaire cantonal de l'ordre de 100 à 150 millions de francs.

Pour le Valais central, les résultats de l'évaluation sont différents en raison essentiellement du bassin de population plus important à desservir. Le regroupement des soins aigus sur le site de Sion avec suites de traitement, médecine de la personne âgée et réadaptation sur Sierre et Martigny représenterait la solution optimale. L'expert a également souligné la nécessité de rénover dans les meilleurs délais les salles d'opération de l'Hôpital de Sion.

Scénarios retenus

Conformément à la législation cantonale en vigueur, le Conseil d'Etat a fixé le cadre du développement futur des infrastructures hospitalières, propriété du canton. Pour le Haut-Valais, le Conseil d'Etat a opté pour le regroupement de toute l'activité hospitalière sur un des deux sites actuels (Brigue ou Viège). Compte tenu de la capacité financière du canton et des autres projets d'investissement engagés, il renonce à la construction d'un nouvel hôpital au profit de la transformation et la rénovation d'un des deux sites existants.

Pour le Valais central, le gouvernement s'est prononcé en faveur du regroupement de toute l'activité opératoire sur Sion, avec suites de traitement, médecine de la personne âgée et réadaptation sur les sites de Sierre et de Martigny. Ce modèle d'organisation hospitalière est celui qui a été retenu pour l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais. Le Conseil d'Etat a également décidé la rénovation de l'hôpital psychiatrique de Malévoz.

Cadre financier

Pour réaliser ces transformations et rénovations, le Conseil d'Etat a fixé un cadre financier maximal de 400 millions de francs. Cela correspond au montant que l'Hôpital du Valais pourra encaisser dans le cadre des tarifs hospitaliers pour les nouveaux investissements. Cette somme est répartie à raison de 100 millions pour le centre hospitalier du Haut-Valais (SZO) et 300 millions pour le centre hospitalier du Valais romand (CHVR y compris hôpital de Malévoz). Cette répartition tient compte de la population de chaque région du canton, ainsi que de l'activité et des missions respectives des deux centres hospitaliers.

Personnes de contact :

- **la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80**
- **Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83.**